



Lettre de vos élus

Chères Ternaysardes, chers Ternaysards,

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur la pollution du champ captant de Ternay aux PFAS (appelés aussi polluants éternels compte tenu de leur persistance dans le milieu naturel).

Je reviens vers vous car ce problème est majeur et est en pleine évolution. Rappelons que le champ captant de Ternay alimente 30 communes et environ 170 000 usagers. Quatre éléments marquants se sont produits depuis 3 ans :

o La montée en puissance des services de l'État depuis 2 à 3 ans au regard de cette pollution avec un positionnement de plus en plus clair vis à vis des industriels émetteurs de PFAS ;

o Les actions juridiques en cours auxquelles est associée la commune de Ternay depuis près de deux ans mais qui ne sont pas encore arrivées à terme ;

o La proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale le 27 février 2025 qui restreint la production de produits contenant des PFAS, dont l'impact sur la santé inquiète les pouvoirs publics ;

o Enfin la mise en place de filtres industriels pour retenir les PFAS dans les installations du Syndicat d'eau potable Rhône Sud qui exploite les puits de captage de l'usine de traitement des eaux de Ternay et dont la cérémonie officielle de lancement a eu lieu le 4 avril.



Les filtres dans les écoles garantissent une eau presque sans PFAS

Toutes ces dispositions et notamment celle concernant la mise en place des filtres à charbon convergent pour obtenir un taux de PFAS dans l'eau potable inférieur à 100 ng/l, comme l'indique la norme qui sera en vigueur en janvier 2026. Actuellement le taux à Ternay est d'environ 120ng/l, sauf dans les écoles de la commune où nous avons installé des filtres spécifiques qui garantissent une eau potable presque sans PFAS. Tout cela a un coût. L'Agence régionale de l'Eau finance 50% du coût d'investissement qui est de 4/5 M€. **Le surcoût des opérations de maintenance supplémentaire reste à la charge du Syndicat qui répercute ce montant sur les communes et donc les usagers.** On parle de plusieurs dizaines de centimes d'euros par m3 d'eau traitée. Certains s'étonnent, à juste titre, que le principe « pollueurs payeurs » ne s'applique pas immédiatement. Pour cela **il convient d'attendre la tenue d'un procès qui désignera nommément les coupables.** Au regard de la masse impressionnante de documents saisie par la gendarmerie et remis au juge il est probable que plusieurs années risquent de s'écouler.

Bien à vous et à votre écoute.

*Mattia Scotti
votre Maire*

FLASH INFO

AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE :
Présentation des premières esquisses
jeudi 15 mai 2025 à 19h en Salle du Conseil





LE PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU USÉE

Votre prochaine facture d'eau fera apparaître de nouvelles taxes liées à l'Agence de l'eau, service de l'État.

Jusqu'en 2024 l'ensemble des usagers payait la taxe liée à la « pollution domestique » et les résidents reliés au système d'assainissement collectif (les égouts) payaient la taxe de « modernisation des réseaux de collecte ».

À la suite d'une réforme de l'État, votée fin 2023, ces 2 redevances ont été remplacées par 3 redevances :

- Gérées par le Syndicat des Eaux

> Consommation, liée à l'eau potable, payée par l'ensemble des usagers ;

> Performance réseau eau potable, liée à l'état du réseau d'eau potable, payée par l'ensemble des usagers ;

- Gérée par la Mairie

> Performance assainissement, liée à l'état du réseau d'évacuation des eaux usées et aux performances des stations de traitement d'eaux usées, payée par les usagers reliés à l'assainissement collectif.

Ces redevances liées aux performances des réseaux et systèmes d'assainissement varieront en fonction des résultats publics obtenus à N-2.

Quelles conséquences, en clair...

Ce qui entraîne donc, pour 2025, les changements suivants :

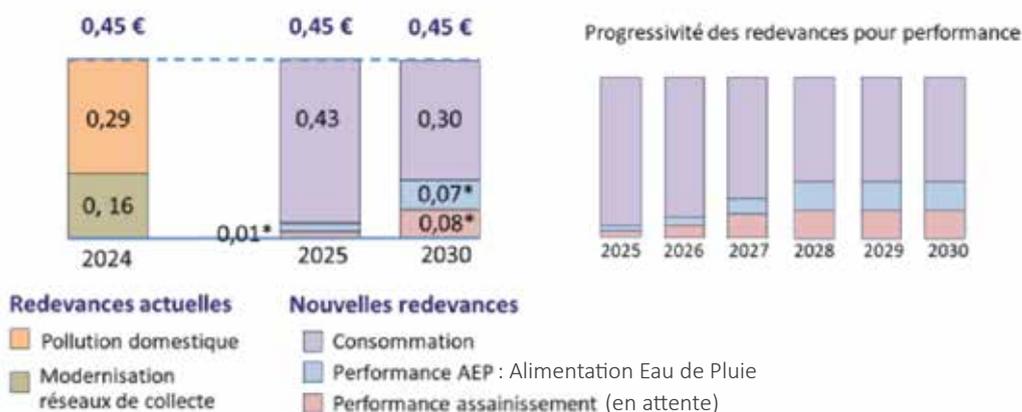
- **Pour les usagers non reliés au réseau d'assainissement collectif (égouts)**, leur taxe liée à l'Agence de l'eau « pollution domestique » de 29 centimes/m³ sera remplacée par les 2 taxes « consommation » et « performance AEP » pour un montant total de 44 centimes/m³.

- **Pour les usagers reliés au réseau d'assainissement collectif**, les taxes liées à l'Agence de l'eau « pollution domestique » et « modernisation des réseaux » d'un montant total de 45 centimes/m³ seront remplacées par les 2 taxes « consommation » et « performance AEP » pour un montant total de 44 centimes/m³.

N'ayant pas encore tous les tenants et aboutissants liés à la redevance de « performance assainissement » dont la mairie est gestionnaire, la municipalité a fait le choix, pour cette année, de ne pas l'appliquer et de prendre le coût de celle-ci à sa charge.

En effet, les eaux usées des usagers reliés au réseau d'assainissement convergent, selon leur situation géographique, vers deux stations d'épuration, Chasse-sur-Rhône ou St Fons. Cela entraîne une pondération différente en fonction des résultats d'analyse des deux stations.

A la nouvelle taxation se rajouteront, dans les années à venir, la modernisation de ces deux stations d'épuration. La Commune, pour l'instant, examine comment et à quelle valeur répercuter ces redevances. Le prix du m³ d'eau potable ainsi que le prix du m³ d'eau usée sont appelés dans un avenir proche à subir des augmentations fortes liées pour l'essentiel à des éléments externes à la commune.



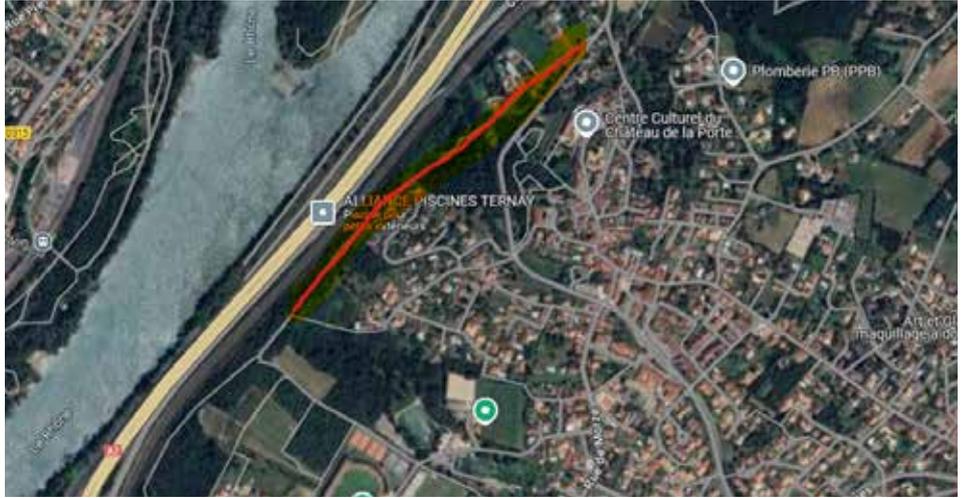
TRAVAUX DANS LA VILLE

RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES CHEMIN DU PORT

Les travaux sont prévus sur une durée de 11 semaines minimum.

L'entreprise doit remplacer l'ensemble de la canalisation sur toute la portion nord de ce réseau.

De ce fait, la circulation sera interdite :
> aux véhicules sur la partie goudronnée ;
> au passage des vélos et piétons sur l'étroit chemin en mode doux, jusqu'au niveau du petit chemin qui descend du parking du Devès.



AMÉNAGEMENT DU PARKING DES ÉCOLES DES PIERRES

Première étape du projet global de réhabilitation du centre des commerces et des écoles, ce projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique le 21 mars 2025 par le cabinet Zeppelin, en charge de l'opération, menée conjointement avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

Voici pour l'essentiel :

LE CONSTAT : Ternay possède un centre ancien et une unité urbaine plus lâche avenue des Pierres, voie de circulation sans aménagements environnants, soumise à des conflits d'usages sur l'accès aux écoles, sans espace public piéton aménagé pour le vivre ensemble.

LE BUT DE L'OPÉRATION : sécuriser les déplacements, mettre en sécurité les enfants en éloignant les voitures, tout en augmentant de 20 places le stationnement, dans l'environnement des écoles des Pierres.

LE PROJET :

- > Sécurisation de l'avenue des Pierres avec deux plateaux traversants ;
- > Élargissement du parking actuel et stationnements en revêtements perméables ;
- > Réduction de l'accès des véhicules vers l'école maternelle (sauf accès pompiers et collecte des ordures) ;
- > Création d'une voie verte où piétons et vélos pourront cohabiter, mettant en relation le Devès et le centre historique ;
- > Élargissement du cheminement impasse des Écoles ;

- > Déplacement et agrandissement de la plaine de jeux pour enfants de 3 à 8-10 ans
- > Végétalisation de l'ensemble de la zone traitée.

UN CHANTIER EN 4 TEMPS :

Juillet-août 2025 : en complément du projet global, impasse des Écoles doublée en largeur et nivelée

Mi-septembre 2025 à fin janvier 2026 : aménagement du parking et de la nouvelle plaine de jeux

Mi-janvier à fin mars 2026 : aménagement impasse de Chantegrive

Avril à fin 2026 : finalisation du chantier

CES TRAVAUX OCCASIONNERONT DES CONTRAINTES

Celles-ci sont rendues nécessaires pour :

- > améliorer le cadre de vie
- > sécuriser les abords des écoles
- > végétaliser ce secteur face aux défis climatiques que nous connaissons.



ACTUALITÉS

Nettoyage de la ville

Le 29 mars a eu lieu l'opération de nettoyage de la Ville. Bien qu'il y ait eu très peu de participants, nos courageux volontaires, rejoints par le CME dans la matinée, ont osé affronter les intempéries pour récolter 4 m³ de déchets. Bravo pour leur civisme exemplaire !



Fête du printemps

Merci à tous ceux et celles qui, par leur présence, ont animé la ville lors des festivités de « Ternay fête le printemps » les 12 et 13 avril derniers.



Restaurants scolaires

Inscriptions aux restaurants scolaires du 5 mai au 18 juin

Permanence exceptionnelle : samedi 24 mai de 9h à 12h.



Arrivée au Pôle de Santé de nouveaux praticiens

- **Clara PALAZZOLO Ostéopathe** spécialisée dans l'accueil des femmes enceintes, des bébés, des sportifs. Du lundi au samedi RDV au 06 46 52 23 16

- **Camille PEREIRA Psychologue clinicienne** Enfants à partir de 8 ans / ados /adultes. Du lundi au samedi RDV au 06 29 19 17 26

- **Pamela REDON Psychomotricienne D.E** Spécialisée dans l'enfance, notamment l'accompagnement des enfants présentant un trouble du neurodéveloppement. Du lundi au vendredi RDV au 06 65 90 18 28

- **Thérèse DUMONT Ostéopathe** Mardi matin et mercredi après-midi RDV au 07 81 66 78 59

Voir aussi sur www.ternay.fr/services/la-population/santé

Deux boîtes à livres près des écoles

Elles ont été installées à proximité de l'école maternelle des Pierres et de l'école élémentaire de Fléviu. Chaque boîte est un espace de partage gratuit et solidaire où chacun peut prendre ou déposer des livres en bon état.

Mode d'emploi sur www.ternay.fr/bibliothèque



>> A peine posées, déjà vandalisées... mais vite réparée aux Pierres et réparation en cours à Fléviu où la porte arrachée n'a pas été retrouvée.

VIGILANCE

RAPPEL : déchets ménagers

> Les ordures, triées, doivent être déposées dans des bacs, **les sacs au sol sont interdits.**

> Les bacs sont à sortir la veille de la collecte ou le matin avant 6h puis rentrés après le passage des agents, au plus tard avant la fin du jour de collecte. **Pas de bacs qui traînent toute la semaine sur le trottoir !** Les contrôles seront renforcés, **des amendes pourront être dressées en cas de non-respect de ces consignes.**

Pour que Ternay reste une Ville à Vivre, merci pour votre compréhension et votre coopération.

RAPPEL : trottinettes

Interdiction de circuler à deux sur une trottinette : Risques d'accidents graves, les contrevenants seront verbalisés.

AGENDA

MAI

Samedi 17 : Challenge Enzo du RCPO et pétanque du Sou de Fléviu, au Devès

Dimanche 18 : Vide grenier du Sou des écoles des Pierres, Stade du Devès

Samedi 24 : Les 30 ans du SMIRIL animations ludiques toute la journée sur l'île de la Table Ronde

Jeudi 29 : Safari truites, Bassin de joutes

Samedi 31-Dimanche 1er juin : Challenge Guichard Forest Signal, Bassin de joutes

JUIN

Samedi 7 : Expo-vente du Comité d'Amitié aux Anciens, Place de la Mairie

Vendredi 13 : Inauguration des aménagements du Jardin des Moines

Samedi 14 : Tournoi de basket, gymnase du Devès

Dimanche 15 : Artistes dans la ville par les Peintres et Sculpteurs Ternaysards

Vendredi 20 : Kermesse du Sou des écoles des Pierres

Samedi 21 : Fête de la musique au château de La Porte par le Centre Culturel, restauration par les classes en 5 ;

Samedi 21 : Tournoi de pétanque du foot
Vendredi 27 : Kermesse du Sou des écoles de Fléviu

Samedi 28 : Contes et harpes à la Bibliothèque